

Monsieur, Madame, bonjour.

Nous sommes le nouvel administrateur de la copropriété Perla Blanca 3, avec qui vous avez conclu un marché de travaux pour la remise en état de l'installation de chauffage de l'eau et de traitement de l'air de la piscine intérieure sur la base du devis PR141 du 25.10.2023, d'un montant de 23 129.15 TTC, complété par l'annexe transmise le 10.11.2023 ;« détail sur les travaux, Les caractéristiques et les performances » et documentation technique.

Cette installation est tombée en panne et lors de la réunion sur place du 9 janvier 2025, vous avez pris l'engagement de procéder aux réparations nécessaires dans le cadre de la garantie de deux ans et de terminer ces travaux pour le 15 janvier 2025. Ces travaux consistaient au remplacement de la pompe de circulation et à la réfection complète des gaines de soufflage et d'extraction, avec vérification de l'étanchéité.

Nous sommes le 5 février, et seule, la pompe de circulation a été remplacée ce qui n'est pas acceptable.

Nous vous demandons de terminer ces travaux immédiatement, en nous indiquant par retour les dates d'intervention, faute de quoi nous serons dans l'obligation d'engager à votre encontre, les actions qui s'imposent.

Dans cette attente